

ABONNEMENTS
Word et Départements limitrophes... 4 fr. 50
Autres Départements... 5 fr. 50
Troi ans 12 fr. 50
Six mois 6 fr. 50
Un an 13 fr. 50
RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX
ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au Bureau du Journal
et dans toutes les agences de publicité
ROUBAIX, 146, rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

TERRIBLE INCENDIE A ROUBAIX

Deux Pompiers tués. — Nombreux blessés. — Détails complets.

Mineurs, attention !

Annonces de mettre sous presse, nos sommes informés que hier, jour de paye de quinzaine, les mineurs de Drocourt, d'Hemant-Léard, de Billy-Montigny et de plusieurs autres centres importants, avaient été vivement sollicités, par des personnalités inconnues et sans mandat, de cesser le travail aujourd'hui même.

Il ne peut y avoir, la, qu'une manœuvre réactionnaire contre laquelle nous nous faisons un devoir de mettre en garde nos nombreux amis du bassin houiller.

En effet, il appartient au Comité National Fédéral, seul, de décider l'arrêt du travail, et ce Comité n'a pris encore aucune délibération dans ce sens.

Passer par-dessus le Comité National Fédéral, dans une question aussi grave, serait risquer, par une manifestation partielle et sans portée, les effets que pourrait avoir un mouvement d'ensemble.

Mineurs, attention !

G. S.E.

Logique Nationaliste

Quelques journaux ont marqué leur surprise de voir M. Georges Berry, un de nos nationalistes de poids, faire, à la tribune de la Chambre, la critique du nationalisme anglais et des admirables procédés auxquels le réduit, au Transvaal, la rage de ne pouvoir vaincre la résistance de l'admirable peuple boer.

LA POLITIQUE De Passage !

Il y aurait beaucoup à relever dans les discours prononcés, jeudi, par M. Eugène Motte devant la commission parlementaire des Océans, au sujet du projet de suppression de l'octroi de Roubaix.

On pourrait rappeler, par exemple, à M. Eugène Motte qu'un des griefs dont son parti fit principalement état dans les périodes électorales, se sont succédés depuis 1892, à Roubaix, fut le maintien de l'octroi, malgré les promesses du programme socialiste municipal.

Aujourd'hui M. Motte se fait le défenseur de l'octroi ! Mais il se garde bien de dire comment il a pu concilier cette attitude nouvelle avec ses réminiscences d'ancien.

Il est vrai que politique réactionnaire, la logique est un bagage aussi encombrant que la fidélité aux programmes.

On pourrait encore s'étonner de la peinture fautive, et répétée avec une raillerie de mauvais goût, que M. Motte a faite de Roubaix qui a appelée « un grand village » comme si la grande cité n'était pas aussi vivante par son art et son développement intellectuel, que par son industrie et son négoce !

Mais il y aurait trop à dire.

De la longue et confuse diatribe de M. Motte nous retiendrons donc ce cri qui suffit, d'ailleurs, à la caractériser.

— Ne vous prétez pas, a dit M. Motte aux membres de la Commission des Océans, ne vous prétez pas aux fantaisies collectivistes d'une municipalité de passage.

Quelle que éloignés qu'ils soient de nos luttes locales, les auteurs occasionnels de M. Motte n'ont pas dû laisser passer ce « jet de bile » sans un sourire, au moins ; et s'ils ne leverent pas les épaules, ce fut, sans doute, la courtoisie qui les retint.

Les conquêtes électorales de Roubaix-Socialiste ont été de retentissement en France, pour que quiconque touche tant soit peu à la politique, ignore que, depuis 1892, — depuis tantôt dix ans, — c'est une municipalité collectiviste qui administre Roubaix, malgré la pression morale et matérielle exercée sur les électeurs par le parti de M. Motte.

Renouvelée en 1896 à une écrasante majorité ; scandalieusement invalidée en 1897 et réélue à une majorité encore formidable, malgré les efforts désespérés de la réaction personnelle par M. Motte, cette municipalité collectiviste a encore résisté, en 1900, à un sectionnement arraché, par M. Motte, à la complicité du Conseil général.

Et M. Motte, député d'argent, conseiller d'argent, appelle « municipalité de passage » cette municipalité qui a brisé ses efforts d'argent ?

Mais, Monsieur, elle a vu blanchir vos cheveux, cette municipalité, et vous n'en aurez sans doute plus qu'elle durera encore, car elle ne déméritera pas !

Après tout, en jetant sa facétie ridicule, M. Motte a-t-il voulu remarquer qu'il n'y a que le provisoire qui soit éternel en France !

G. SIAUVE-EVAUSY.

LA GRÈVE GÉNÉRALE

Le Temps s'est fait adresser de Montceau-les-Mines une dépêche représentant les délégués de la Chambre Syndicale de la Loire, Girardet et Merzet (de la Loire), comme s'étant prononcés d'ores et déjà pour la Grève générale.

Buvet aurait, préconisé un chômage de deux

UN CHINOIS

Li-Hung-Chang vient de mourir. Toutes les dépêches l'annoncent. « Est-ce bien vrai ? » s'écrient les diplomates, qui ont admiré, avec un intérêt si vif, Li-Hung-Chang, et qui ont tant de fois maudite et mourant, si, à propos pour la Chine, qu'il est permis, même, à un diplomate, de douter de sa mort. Avouez que ce sera bien joli, si Li-Hung-Chang, enterré par toutes les agences de presse, et renfermé dans deux ou trois jours, après avoir fait endosser par d'autres les responsabilités de la situation douloureuse dans laquelle se trouve son pays.

Mais tout porte à croire qu'il est mort et bien mort.

C'était un grand Chinois. Parti de très bas, il était parvenu, à force d'examen de mandarin, au sommet de la hiérarchie. Il était intouchable, après l'impérialisme, le véritable maître de la Chine, instruit, souple, adroit, rusé, fourbe, il pouvait se vanter d'avoir roulé tous les diplomates européens. D'aucuns lui en ont voulu. Ils avaient tort.

En bon Chinois qu'il était, Li-Hung-Chang agissait en Chinois et défendait son pays contre les convoitises des étrangers.

LA LOI DE PARDON

Judi, la commission de législation criminelle qui préside à la Chambre M. Cruppi a adopté, ainsi qu'on l'a vu hier, le rapport de M. Morinaud, relatif à la loi de pardon.

Il s'agit, nos lecteurs s'en souviennent, d'accorder au tribunal correctionnel le pouvoir de prononcer l'absolution en toute matière, même si les faits constituent l'infraction sont établis. C'est donc en tout point une loi de justice et de pitié qui va être soumise à nos législateurs.

Après, l'idée leur en fut donnée par le président Magnaud, qui déposa une pétition dans ce sens, laquelle fut rapportée par M. Merzet, alors simple député.

C'est de leur initiative que nous devons cette loi. Il n'est pas mauvais de le rappeler au moment où elle va être mise en délibération, quand ce ne serait que pour ne pas laisser à MM. Cruppi et Morinaud tous les avantages d'une situation dont ils s'emparent sans modestie, oubliant de rendre au président de Château-Thierry le juste hommage qu'il lui est dû, à l'heure où notre code va s'embellir d'un peu de cette justice qu'il nous si connaît, seul, parmi tous les juges.

NOS DÉPÊCHES

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 8 novembre. — Les ministres se sont réunis ce matin, en Conseil, à l'Élysée, sous la présidence de M. Emile Loeb.

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le ministre des affaires étrangères a rendu compte des affaires extérieures en cours.

LES INTERPELLATIONS

Les ministres des Travaux publics et de l'Agriculture ont répondu au Conseil des interpellations de MM. Holtz et Narbonne, qui doivent venir cet après-midi en discussion devant la Chambre.

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE

Le Conseil s'est ensuite occupé des différents amendements à la loi sur la marine marchande.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 9 novembre. — La séance a eu lieu à deux heures sous la présidence de M. Deschanel.

LES AGENTS DES TRAINS

L'interpellation Holtz

LE BAZAR DU PRÉSIDENT

Il ne s'agit pas, bien entendu, du président de la République — on pourrait peut-être croire aussi que nous voulions parler du président de la Chambre, l'ineffable Deschanel. Même pas. C'est d'un président, d'un premier ministre, de nos jours, qu'il s'agit. M. Laisant, qui, après être venu fonder l'œuvre, en a pris son parti galant.

M. Laisant a ouvert à La Rochelle un bazar, tout simplement un bazar. Le Premier s'est installé comme le premier marchand venu ; il sert la clientèle après avoir distribué les condamnations. Il est officier de la Légion d'honneur ; il n'ôte pas sa rose à ses enfants, et il n'a pas de mandat. Le bazar, qui s'est installé dans le local du premier marchand, est devenu un lieu de réunion pour les habitants de la ville, on trouve la chose extraordinaire ! Notre confrère le « Courrier de la Rochelle » nous fait une amusante peinture de l'établissement des gens ; et nous nous demandons en vérité, pourquoi la chose paraît si singulière.

Il n'y a aucun déshonneur à tenir un bazar. Un marchand vaut un juge, et si M. le premier président Laisant a cru devoir — comploter pour comploter — échanger son tribunal contre un bazar, pour occuper les loisirs de sa retraite, nous ne pouvons que lui en féliciter. Il a jamais jadis les balances de la justice, il distribue aujourd'hui des jouets aux bambins. Qui sait ? cette dernière occupation est peut-être bien la plus louable ! Faire la joie des enfants et la tranquillité des parents, quel jage à jamais rempli cet aimable programme !

NOS DÉPÊCHES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Le ministre des Travaux publics et de l'Agriculture ont répondu au Conseil des interpellations de MM. Holtz et Narbonne, qui doivent venir cet après-midi en discussion devant la Chambre.

LES AGENTS DES TRAINS

L'interpellation Holtz

LES AGENTS DES TRAINS

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Holtz sur les agents des chemins de fer.

M. HOLTZ a la parole. Il fait l'histoire de la question.

En 1887, la Chambre, dit-il, a voté une proposition de loi de MM. Bertiaux et Rabier, relative au travail des mécaniciens et chauffeurs des chemins de fer.

Cette proposition a été renvoyée ensuite au Sénat.

Lors de la discussion du budget, de 1900, M. Bertiaux invita le gouvernement à insérer au projet de loi de MM. Bertiaux et Rabier, relative au travail des mécaniciens et chauffeurs des chemins de fer, une disposition tendant à l'augmentation de leur salaire.

Or, la commission du Sénat bouleversa le projet de la Chambre, apporta un texte tout différent qui fut adopté.

M. Bertiaux et Rabier, qui avaient accepté le projet de loi de MM. Bertiaux et Rabier, se félicitaient d'une fortune que ces auteurs n'espéraient pas ; il ajoute que ce projet gènerait le Trésor de plus de 10 millions par an.

Les hommes du qui reçoivent 3 fr. 75 ; ils chargent et déchargent les wagons et transportent des colis qui, parfois, pèsent plus de 100 kilos.

Les mécaniciens, chauffeurs et agents des trains sont soumis à une discipline militaire, ils traversent les voies à tout instant, au risque de se faire tuer.

Les mécaniciens, chauffeurs et agents des trains sont soumis à une discipline militaire, ils traversent les voies à tout instant, au risque de se faire tuer.

Les mécaniciens, chauffeurs et agents des trains sont soumis à une discipline militaire, ils traversent les voies à tout instant, au risque de se faire tuer.

LES AGENTS DES TRAINS

LES AGENTS DES TRAINS

Après une intervention insignifiante du nationaliste ERNEST ROCHE et du décalé ROSE, la discussion est close.

Le ministre des Travaux publics et de l'Agriculture ont répondu au Conseil des interpellations de MM. Holtz et Narbonne, qui doivent venir cet après-midi en discussion devant la Chambre.

LES AGENTS DES TRAINS

L'interpellation Holtz

LES AGENTS DES TRAINS

Le ministre des Travaux publics et de l'Agriculture ont répondu au Conseil des interpellations de MM. Holtz et Narbonne, qui doivent venir cet après-midi en discussion devant la Chambre.

LES AGENTS DES TRAINS

L'interpellation Holtz

LES AGENTS DES TRAINS

LES AGENTS DES TRAINS

LES AGENTS DES TRAINS

LES AGENTS DES TRAINS

LES AGENTS DES TRAINS

LES AGENTS DES TRAINS

LES AGENTS DES TRAINS

LES AGENTS DES TRAINS

LES AGENTS DES TRAINS

LES AGENTS DES TRAINS

LES AGENTS DES TRAINS

LES AGENTS DES TRAINS